



UFR des Sciences Economiques de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires

Compte-rendu du conseil d'UFR du 4 mars 2019

13h30 salle des actes – bâtiment D

Membres présents (par collègue) :

Collège A : Jean-Marc FOURNIER, Nicolas LE PAPE, Philippe MADELINE, Olivier MAQUAIRE, Boniface MBIH, Fabrice VALOGNES

Collège B : Clémence CHRISTIN, Muriel GILARDONE, Fabien GUILLOT, Candide LISSAK, Maxime MARIE, Stéphane VALOGNES

Collège C (BIATSS) : Nicolas BLANPAIN, Françoise CLOUET, Céline WARNIER

Collège D (usagers) :

Collège E (personnalités extérieures) :

Procurations : Eva AZOULAY-GALLO à Stéphane VALOGNES
Bruno DROUOT à Clémence CHRISTIN
Robert DAVIDSON à Françoise CLOUET
Vincent MERLIN à Boniface MBIH

Excusés : Eva AZOULAY-GALLO, Laure Bataille, Frédéric CARLUER, Robert DAVIDSON, Bruno DROUOT, Robert DAVIDSON, Vincent MERLIN

Membre de droit avec voix consultative : Nathalie BUREL, Jean-Sébastien PENTECOTE

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 5 février 2019

Le procès-verbal du conseil d'UFR du 5 février 2019 est soumis au vote des membres du conseil :

VOTE : 1 ABSTENTION 18 POUR 0 CONTRE

2– Projets de modification des maquettes des licences de l’UFR SEGGAT :

Nicolas Le Pape rappelle le contexte dans lequel s’inscrit cette demande de l’établissement.

Lors de la réunion du 15 novembre 2018, les VP présents ont demandé aux responsables pédagogiques des formations dites à petits effectifs de réfléchir à des évolutions possibles sur les formations considérées qui permettraient d’accroître leur attractivité. Le 7 février 2019, la composante reçoit un courrier de l’établissement indiquant qu’il est attendu pour la prochaine rentrée de septembre 2019 une réduction de son offre de formation à hauteur de 500 HETD (pour une cible de réduction attendue de 12 500 HETD sur l’ensemble des formations de l’université). Il est également indiqué deux mentions de masters pour lesquelles des propositions d’aménagement sont attendues, tout en laissant aux composantes la possibilité d’atteindre la cible de réduction d’heures par d’autres actions et sur d’autres formations. Le 11 février 2019, lors d’une réunion entre les directions des deux départements et la direction de l’UFR, les co-directeurs du département de géographie font part de l’impossibilité à procéder à une mutualisation complète des parcours du master 2A de géographie (analyse et arguments qui seront ensuite présentés devant les VP). Le 3 mars, Alban Lepailleur informe Nicolas Le Pape que la cible de réduction d’heures demandée à la composante doit être étudiée au regard de l’information suivante : les services des enseignants-chercheurs de Géographie en formation initiale ont baissé de 162 HETD entre 2016-2017 et 2017-2018 et, dans le même temps, les services des enseignants-chercheurs d’Economie et de Gestion en formation initiale ont augmenté de 495 HETD. Le conseil du 4 mars 2019 examine des propositions d’aménagement de l’offre de formation au niveau des licences (mention géographie et mention gestion).

Nicolas Le Pape remercie l’ensemble des collègues des deux départements qui ont travaillé à la refonte des maquettes et donne la parole aux directeurs des deux départements pour présenter les modifications introduites sur les licences.

- a) Pour le département d’économie et de gestion, les modifications demandées portent sur la troisième année de la licence de gestion au travers de ses deux parcours (gestion des organisations et gestion opérationnelle, ce dernier parcours ayant été identifié comme une formation à petits effectifs). Jean-Sébastien Pentecôte présente le projet de modification validé par l’assemblée générale du département d’économie et de gestion le 28 février. Il est envisagé de procéder à des mutualisations d’unités d’enseignements entre les parcours de cette mention de licence et un passage au format NCU. Un tronc intégralement commun est proposé au semestre 5 et deux parcours différenciés apparaissent au semestre 6, ce qui génère à une diminution de 206 HETD sur la mention par rapport à l’actuelle maquette. Le parcours nouvellement intitulé « Entrepreneuriat et Développement d’Affaires » vise à amener les étudiants vers le master Entrepreneuriat et Management de Projets (parcours IPE) et le parcours « Gestion Opérationnelle » garde une continuité vers le master Management Stratégique (parcours Business Partner et Amélioration Continue). En conformité avec le nouveau schéma licence, la maquette de la licence 3 de gestion est désormais structurée en blocs de compétences.

Jean-Sébastien Pentecôte indique que les réductions d’heures induites par les projets de modifications de maquette sur la licence de gestion et par ceux concernant les deux mentions de masters (Economie et Management Public et Entrepreneuriat et Management de Projets) s’élèveront à 377 HETD selon un premier chiffrage d’ensemble.

Par ailleurs, Jean-Sébastien Pentecôte, après avoir répondu aux questions des membres du Conseil, fait lecture d’un passage devant figurer dans le compte-rendu de la dernière AG du Département Economie-Gestion. Le texte ci-après intègre la correction demandée par certains membres présents :

« En préambule, le Directeur [J.-S. Pentecôte] rappelle les attentes fortes de la Présidence de l’Etablissement en la matière ainsi que l’effort souhaité pour la composante SEGGAT, en l’occurrence de ses deux Départements d’Economie-Gestion et de Géographie. Il est aussi rappelé l’instruction du Président par courrier aux directeurs de composantes en date du 26 février.

A cet égard, le Directeur du Département a fait état, en assemblée, de sa surprise quant à l'information reçue - la veille de l'AG - de la dispense totale de refonte immédiate de l'offre de formation en géographie en dépit des recommandations annoncées, négociée directement par la direction du Département concerné à l'initiative des Vice-Présidents Alban Lepailleur et Marc Zabalia... sans en avertir la direction de l'UFR !

Si elle perdure, cette situation, aussi inédite qu'insolite, serait de nature à déroger aux règles de fonctionnement de notre institution. Elle pose de facto la question de l'asymétrie d'information et de traitement des Départements d'une même composante comme entre ces dernières par la Présidence. »

Jean-Marc Fournier indique que ce sont les VP qui ont demandé à rencontrer les représentants du département de géographie et non l'inverse. Olivier Maquaire souligne qu'il est normal que le département de géographie puisse être directement entendu des VP pour défendre ses formations et avancer ses arguments. Boniface Mbih souligne, qu'en tant qu'ancien directeur d'UFR, il lui apparaît légitime que le directeur ou le directeur-adjoint de composante soit associé aux rencontres avec la présidence ou ses représentants lorsque le sujet concerne le fonctionnement et l'organisation de l'UFR.

- b) Pour le département de géographie, Jean-Marc Fournier précise que les modifications pour la rentrée 2019 portent sur chacune des 3 années de licence. Les principales modifications concernent la suppression des majeures/mineures (ce qui correspond à une forte demande des étudiants), la mise en place d'UE transférables et personnalisables (renforcées et/ou classiques) et la fermeture des enseignements de terrain aux non géographes. Philippe Madeline indique que cette nouvelle version prend en compte les demandes formulées par les trois VP (Alban Lepailleur, Isabelle Duchatelle et Pierre Beust) lors de la rencontre dans la composante du 25 janvier dernier puisque les UE optionnelles en L3 ont été supprimées ce qui génère une diminution de 125 HETD par rapport à l'avant dernier projet de maquette. Philippe Madeline indique également qu'une réunion a eu lieu avec les étudiants actuellement inscrits en licences pour les informer des changements prévus.

Fabrice Valognes souligne que la CFVU examinera les projets de maquette en considérant plus particulièrement le différentiel d'heures entre le projet de maquette et la maquette existante. Jean-Marc Fournier indique que ce calcul n'a pas encore été fait sur le dernier projet de maquette qui sera présenté à la CFVU.

Céline Warnier précise qu'il faudra mettre en place un régime transitoire pour les étudiants inscrits actuellement. Nicolas Le Pape rappelle qu'il a été demandé lors de la rencontre du 25 janvier si les étudiants qui le demandent pourront continuer de bifurquer d'une mention vers une autre. Philippe Madeline répond que ces demandes seront sans doute exceptionnelles et seront examinées au cas par cas.

Concernant les étudiants de licence 1 de géographie, Jean-Marc Fournier annonce que les dispositifs « oui-si » ainsi que les enseignants référents et le tutorat seront mis en place à partir de la rentrée prochaine.

VOTE pour les modifications relatives à la L3 gestion :

UNANIMITE

VOTE pour les modifications relatives aux trois années de licence de géographie :

UNANIMITE

Muriel Gilardonne demande pourquoi le calendrier des modifications des maquettes de masters est différent. Nicolas Le Pape indique que c'est un courrier d'Alban Lepailleur du 7 février adressé aux directeurs de composante qui précise que les modifications sur les masters ou sur les licences professionnelles doivent être remontées par les composantes à la DEVE pour le 25 avril pour être présentées à la CFVU du 15 mai. Plusieurs membres du conseil s'inquiètent du problème que pose ce calendrier par rapport à la communication devant être faite aux étudiants puisqu'il est difficile de communiquer sur les changements avant validation par la CFVU. L'ouverture de la plateforme e-candidat débute le 22 avril prochain jusqu'au 13 mai.

3 – Demande d'habilitation du Diplôme d'Université Territoires et Transitions :

Nicolas Le Pape excuse Cécile Le Corroller et Patrice Caro, co-responsables de ce diplôme mais retenus par des obligations professionnelles, de ne pas pouvoir être présents à ce conseil pour présenter la demande d'habilitation. A la lecture du dossier les membres du conseil soulèvent les points :

- a) Fabien Guillot se fait porte-parole de Jean-Michel Cador (3h dans l'UE2) qui s'est étonné d'être sur la liste des intervenants et souhaite que son nom soit retiré car il ne veut pas intervenir dans cette formation.
- b) Fabien Guillot fait remarquer que les heures réalisées par les enseignants titulaires sont prévues essentiellement sur HC ce qui obligera certains à faire des choix.
- c) Fabien Guillot pense que les 81h faites par des vacataires non-titulaires représentent beaucoup.
- d) Jean-Sébastien Pentecôte indique qu'à 8 étudiants la formation présente un déficit budgétaire, ne faut-il pas mettre le seuil minimal à 9 étudiants ?

Nathalie Burel répond que nous demanderons via la convention le paiement d'un montant forfaitaire à 39 600€ par an (le tarif haut à 15 étudiants). Pour le dossier d'habilitation, nous pourrions effectivement indiquer 9 étudiants le seuil minimal.

e) Une question concernant les MCC : Les DU sont-ils soumis aux mêmes règles que les autres diplômes soit 50% du poids global de l'UE ?

f) Une autre question sur la charge de travail administratif que représente l'ouverture de ce diplôme.

Nathalie Burel précise les charges de travail pour le pôle scolarité (IA, IP, Saisie des notes et délivrance du diplôme) charge pour le pôle finances (2 factures à émettre par an et remboursement des frais de déplacement pour les intervenants ayant à se déplacer sur Rouen). Cela représente un argument supplémentaire pour le maintien des postes administratifs.

VOTE : 6 ABSTENTIONS 10 POUR

Fin de la séance à 15h30

Suite au conseil d'UFR, Cécile Le Corroller et Patrice Caro ont souhaité apporter les précisions suivantes :

a) Fabien Guillot se fait porte-parole de Jean-Michel Cador (3h dans l'UE2) qui s'est étonné d'être sur la liste des intervenants et souhaite que son nom soit retiré car il ne veut pas intervenir dans cette formation.

Réponse : le collègue va être remplacé.

b) Fabien Guillot fait remarquer que les heures sont prévues essentiellement sur HC ce qui obligera certains à faire des choix.

Réponse : un message pour accord de principe sur le fait de mettre les heures DU en HC est envoyé aux collègues.

c) Fabien Guillot pense que les 81h faites par des vacataires non-titulaires représentent beaucoup.

Réponse : 67% d'intervenants universitaires et parmi les vacataires : collègues universitaires de Rouen + doctorants + professionnels docteurs

Enfinement restent environ 24 heures (10% du volume horaire total) assurées par des professionnels non universitaires

d) Jean-Sébastien Pentecôte indique qu'à 8 étudiants la formation présenterait un déficit budgétaire, ne faut-il pas mettre le seuil inférieur à 9 étudiants ?

Réponse : la modification proposée sera faite

e) Une question concernant les MCC. Sont-ils soumis aux mêmes règles que les autres diplômes soit 50% du poids global de l'UE.

Réponse : si la question concerne le poids du contrôle continu, il n'y en a pas, seulement un contrôle terminal.

Fin du document